



PLATEFORME ICFP ACCORD DE PARTICIPATION

Veillez lire l'accord de participation à la plateforme ICFP (« Accord ») ci-dessous.

CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Je reconnais et accepte de participer volontairement aux activités de la plateforme de la Conférence internationale sur la planification familiale (ICFP) et aux événements associés, qui peuvent comprendre des réunions de sous-comités de l'ICFP, des webinaires, des discussions en ligne, des occasions de réseautage, des enquêtes et sondages, des formations de renforcement des compétences, des événements pré et post-conférence, des visites de terrain et des événements parallèles associés à la plateforme et/ou à la conférence ICFP, organisés par l'Institut William H. Gates Sr. pour la population et la santé de la reproduction (« l'Institut ») à l'École de santé publique Bloomberg de l'université Johns Hopkins.

Je reconnais et accepte le droit de l'Institut, en vertu du présent accord, de mettre fin à ma participation (qu'elle soit virtuelle ou présentielle) à tout ou partie des activités de la plateforme ICFP, y compris la conférence ICFP, à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Les organisateurs de la plateforme ICFP, les co-organisateurs et les partenaires du groupe d'organisation principal s'engagent à respecter les principes de diversité, d'équité et d'inclusion. En participant aux activités de la plateforme ICFP, y compris les webinaires, les réunions des sous-comités ou des groupes de travail, les tables rondes, les assemblées publiques, les événements spéciaux (tels que la réunion « The Future of Family Planning »), les interactions sur les réseaux sociaux et la conférence de l'ICFP, je reconnais et comprends que la discrimination et le harcèlement fondés sur toute caractéristique protégée, notamment le sexe, le genre, le statut conjugal, la situation de grossesse, la race,

la couleur de peau, l'origine ethnique, la nationalité, le statut migratoire, l'âge, le handicap, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut militaire, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par la loi, sont interdits dans le cadre de toutes les activités de l'ICFP sans exception. Je m'engage à traiter chacun avec dignité et respect. Cela implique de ne se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel, émotionnel, psychologique, verbal ou physique, même « pour plaisanter ». Je reconnais et comprends que tout comportement sexuel inapproprié, y compris le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles, est interdit dans le cadre des activités de l'ICFP sans aucune exception. Un mécanisme permettant de signaler tout comportement inapproprié et/ou toute allégation est disponible et accessible via l'adresse e-mail info@theICFP.org. Vos informations resteront confidentielles, sauf si vous en décidez autrement. Cet engagement s'applique à tous les participants et toutes les participantes, dans tous les contextes et dans tous les lieux où se déroulent les travaux et activités de l'ICFP, y compris les réunions des sous-comités, les ateliers, les conférences, les sessions virtuelles/webinaires, les fonctionnalités de chat/questions-réponses en ligne, ainsi que d'autres événements professionnels et sociaux où sont présents des participants, employés, bénévoles, sponsors, prestataires et/ou invités. Je reconnais et comprends en outre que ma participation à l'ICFP peut être limitée ou résiliée, sans remboursement si elle concerne l'inscription à la conférence de l'ICFP, à la seule discrétion du Secrétariat du Comité de pilotage international de l'ICFP 2025, si je fais preuve d'un comportement discriminatoire ou de harcèlement ou de mauvaise conduite à caractère sexuel au cours ou en lien avec la plateforme de l'ICFP, y compris dans tous les contextes et lieux où se déroulent les travaux et activités de l'ICFP. Reconnaisant que des déséquilibres de pouvoir entre les participants et participantes peuvent exister ou être perçus comme existant en raison du genre, de l'âge, du poste professionnel, des différences culturelles ou d'autres facteurs, je m'engage en outre à :

- Être conscient.e de l'existence de rapports de pouvoir ou du risque de déséquilibres de pouvoir dans mes interactions avec les autres dans ce contexte.
- Donner l'exemple que je souhaite voir les autres suivre lors de cet événement.
- Éviter les situations qui sont ou pourraient être perçues comme inappropriées ou menaçantes, comme par exemple suivre ou interagir de manière inappropriée avec un ou une autre participant.e, en particulier les jeunes (14 à 35 ans) et les femmes, promettre des avantages professionnels ou d'autre type en échange de promesses ou faveurs personnelles, et/ou tout autre type de comportement non mentionné ici.
- Ne pas adopter de comportement physique, verbal et/ou sexuel qui

soit ou qui puisse être perçu par une personne raisonnable comme inapproprié ou menaçant.

PROTECTION DES JEUNES PARTICIPANT À L'ICFP 2025

A. Les activités de la plateforme ICFP peuvent être suivies par des mineurs (14 à 18 ans), tant en ligne qu'en présentiel. Lors de toute activité de la plateforme ICFP en présentiel, ce groupe de personnes mineures sera adéquatement identifié (par exemple, à l'aide d'un badge de couleur distinctive) ou par leurs noms lors d'une réunion en ligne, et sera accompagné d'un père, d'une mère, d'un tuteur ou d'une tutrice. Il incombe à **toutes les personnes adultes** (âgées de plus de 18 ans) présentes lors des activités de la plateforme de l'ICFP, en personne ou en ligne, de veiller à la tranquillité d'esprit, à la sécurité et au bien-être des mineurs pendant ces activités, notamment : les événements et réunions en ligne, les tables rondes, les pré-conférences, les visites de terrain, les visites guidées, les sessions scientifiques, les événements parallèles et les événements spéciaux. Pour cette raison :

- 1) Il est strictement interdit de demander ses coordonnées à un mineur et/ou de prendre des photos ou de filmer une personne mineure sans le consentement explicite, écrit ou verbal, et enregistré du parent ou du tuteur légal qui l'accompagne. Il est également interdit de publier des photos ou des vidéos de personnes mineures participant à des événements organisés sur la plateforme de l'ICFP sans l'autorisation relative à l'utilisation des images dûment signée par le père, la mère, le tuteur ou la tutrice légale de la personne mineure concernée.
- 2) Si vous disposez du consentement du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice légale accompagnant la personne mineure pour publier des images (y compris des photos et des vidéos), veuillez noter que celles-ci doivent être présentées de manière à préserver la dignité de la personne mineure.
- 3) Il est strictement interdit d'offrir des boissons alcoolisées et/ou des substances psychoactives à des personnes mineures.
- 4) Si vous observez un comportement inhabituel ou inapproprié d'un participant ou d'une participante sur place ou en ligne vis-à-vis d'une personne mineure, vous avez l'obligation de le signaler immédiatement et directement à l'équipe organisatrice de la conférence via un e-mail dédié (ci-dessus) et/ou toute ligne d'assistance téléphonique mise en place pour les événements en présentiel dans les jours précédant et pendant l'événement.
- 5) Toute forme de discrimination, de comportement humiliant, de

violence, d'abus, de harcèlement (physique, sexuel, émotionnel et verbal), d'intimidation et/ou d'exploitation, ou tout acte portant atteinte aux droits d'autrui, est strictement interdite dans le cadre des événements organisés sur les plateformes de l'ICFP, y compris les activités de la conférence en présentiel et en ligne. Toute personne surprise en train de se livrer ou ayant déjà eu un comportement inapproprié envers une personne majeure lors d'une réunion ou activité de la plateforme de l'ICFP, que ce soit en présentiel ou en ligne, sera signalée aux autorités compétentes, et la personne fautive sera tenue de quitter les lieux immédiatement et définitivement, sans droit de réintégrer le site ni les salles de conférence virtuelles, ni de bénéficier d'un remboursement.

B. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un parent ou d'un tuteur lors de toutes leurs interactions avec la plateforme de l'ICFP, y compris les événements virtuels, la conférence en présentiel, les pré-conférences, les visites de terrain, les sessions scientifiques, les séances plénières, les événements parallèles, les événements spéciaux et les réunions. Les organisateurs de la plateforme de l'ICFP ne sont pas responsables de la surveillance individuelle de chaque personne mineure.

C. L'ICFP s'engage à créer un environnement sûr, équitable et respectueux de toutes les personnes, permettant la participation des personnes mineures à la conférence. Tous les participants et participantes doivent traiter les personnes mineures avec respect et encourager leur participation significative et sûre à l'ICFP en : les écoutant ; respectant leurs opinions, leurs idées, leurs expériences, leur singularité, leurs cultures et leurs croyances ; et en interagissant avec elles et eux de manière à les aider à renforcer leurs compétences et à développer leur potentiel.

D. Si vous êtes le père, la mère, le tuteur ou la tutrice d'une personne mineure participant à une réunion ou à une activité organisée par l'ICFP, en ligne ou en présentiel, vous comprenez que vous avez l'obligation légale d'assurer la sécurité de cette personne mineure ; que vous êtes chargé/e d'identifier, d'atténuer et de gérer tous les risques ; et de préserver à tout moment la vie, la dignité, la sécurité et l'intégrité de la personne mineure.

RESPECT DES LOIS DU PAYS OÙ SE DÉROULE UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENTIEL (« LOI APPLICABLE »)

Les personnes participant en présentiel à toute réunion ou activité de la plateforme ICFP sont tenues de se conformer strictement à la législation du pays concerné, d'obtenir le visa correspondant (si nécessaire pour leur entrée dans le pays), de respecter les conditions de séjour autorisées par le visa accordé,

d'informer en temps utile les autorités migratoires du pays de leur entrée et de leur sortie du territoire, ainsi que de tout changement de leur statut migratoire conformément aux dispositions légales en vigueur, et d'assumer l'entière responsabilité de toute infraction aux réglementations en matière d'immigration ou aux dispositions légales.

IMAGES DU PARTICIPANT OU DE LA PARTICIPANTE

Je reconnais et accepte que, du fait de ma participation aux activités de la plateforme ICFP, que ce soit en ligne ou en personne, des enregistrements audio et/ou vidéo, des photographies ou d'autres représentations de mon image puissent être réalisés ou obtenus par l'Institut. J'accorde à l'Institut tous les droits sur les enregistrements audio et/ou vidéo, les photographies ou autres représentations de mon image, lui conférant le droit perpétuel, exclusif et libre de tout droit de tiers d'utiliser, de modifier, de reproduire, de distribuer, de diffuser, de publier et d'exposer de toute autre manière dans le monde entier, y compris sous forme d'extraits, sur tout support médiatique connu à ce jour ou qui pourrait être inventé à l'avenir. En outre, JHU peut diffuser ou concéder sous licence ce contenu sur n'importe quelle plateforme dans l'un des formats susmentionnés, avec tout partenaire ou plateforme, actuels ou futurs, de son choix.

DÉCHARGE ET INDEMNISATION

Je libère par la présente et décharge définitivement JHU, ses employés, agents et représentants de toute responsabilité concernant toute action, réclamation ou demande que je mène actuellement ou que je pourrais avoir à l'encontre de JHU et de tout ce qui est lié à la plateforme ICFP, y compris, mais sans s'y limiter, (a) toute blessure corporelle, préjudice personnel, maladie, décès, dommage matériel ou perte pouvant résulter de la participation à l'ICFP, à moins que ces blessures, dommages ou pertes ne soient directement causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle de la part de JHU, de ses employés, agents et représentants ; et (b) la diffamation, la calomnie, le détournement, l'atteinte à la vie privée ou au droit d'image, ainsi que toute autre réclamation similaire liée à l'utilisation du nom et de l'image du Participant ou de la Participante, ou fondée sur toute utilisation, ou tout manquement ou omission d'utilisation, du nom et de l'image du Participant ou de la Participante.

J'accepte d'indemniser, de défendre et de décharger JHU, ses employés, agents et représentants de toute responsabilité, dans toute la mesure permise par la loi, pour, contre et à l'égard de toute réclamation, responsabilité, perte, dommage et dépense, y compris tout honoraire d'avocat raisonnable, qui pourrait être formulé ou intenté contre JHU ou encouru par celle-ci en rapport ou découlant de ma

participation à la plateforme ICFP, ou de ma violation du présent accord.

ÉQUIPEMENT

Si du matériel m'est confié par JHU, le co-organisateur de la conférence ICFP, l'organisateur professionnel de la conférence ICFP ou de l'événement en présentiel, le lieu de l'événement ou toute entité affiliée à l'une ou l'autre de ces parties, y compris, sans s'y limiter, du matériel d'interprétariat, informatique, vidéo ou audio, je m'engage à restituer tout ce matériel en bon état de fonctionnement. Si les dommages causés au matériel résultent directement d'une mauvaise utilisation ou d'un entretien inadéquat de ma part, je rembourserai JHU (ou la partie concernée) pour la réparation ou le remplacement de l'équipement. Le matériel est fourni uniquement à des fins professionnelles ou de participation à l'événement. Aucune utilisation à des fins personnelles n'est autorisée.

RÉSOLUTION DES LITIGES

Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de l'État du Maryland, aux États-Unis d'Amérique, et toute réclamation formulée en vertu du présent accord sera jugée par un tribunal situé dans l'État du Maryland, les deux parties renonçant à leur droit à un procès devant jury (à l'exception de toute disposition de conflit de lois qui empêcherait l'application du droit matériel du Maryland). Le présent accord constitue l'intégralité de l'accord et de l'entente entre JHU et le participant concernant les sujets qui y sont abordés.

Les dispositions du présent accord intitulées « Décharge et indemnisation », « Images du Participant ou de la Participante » et « Loi applicable » resteront en vigueur et continueront de s'appliquer après la résiliation ou l'expiration du présent Accord.

En cochant la case « J'accepte de participer à l'ICFP » sur le formulaire de participation à la plateforme en ligne ICFP, le formulaire d'inscription à la conférence ICFP, le formulaire d'inscription aux sous-comités ICFP, le formulaire de candidature à la coprésidence d'un sous-comité de l'ICFP, le formulaire de candidature au programme « Youth Trailblazer » ou aux prix ICFP, et/ou le formulaire d'inscription aux webinaires ICFP, je reconnais par la présente avoir lu attentivement le présent Accord et en comprendre pleinement le contenu. Je reconnais en outre avoir eu suffisamment de temps pour examiner le présent Accord et pour solliciter un avis juridique si j'avais des questions ou des préoccupations.